

Réunion Commission Alpine du 08/07/2015

Présences des membres constituants : , Plard Lionel, Chauvel-Aujames Catherine, Delor philippe, Cusset Lionel, Buttez Franc.

Présences des membres associés : Carsac Laurent, Petit Mathias, Olivier Jouve.

Excusés : Bouchalois Patrick, Coudun Laurent, Patrick Pelat, Gardette Daniel, Barnerias François, Mathieu Philippe, Chastanet Eric, Barthélémy Véronique.

Absents : Cohadon Raoul, Jean-Jacques Belmond, Jordanne Couderc.

Adoption des résolutions de la commission Alpine du 04/06/2015

L'assemblée se déclare en trop petit nombre pour l'adoption du PV, d'autant que les présents à la réunion du 04 juin, sont majoritairement absents.

Les documents envoyés aux membres de la commission Alpine n'ayant fait l'objet d'aucun retour à sa réception et étant en l'état appliqués pour la mise en place de la politique sportive 2015/2016 depuis le 10 juin, ils sont dit support opposable en attendant leur adoption définitive.

: Il est décidé de reporter l'adoption du document à la tenue de la prochaine commission Alpine.

Objet : organisation du calendrier régional 2015/2016

– début de séance à 17h45

Mise au point

Le calendrier régional est de la seule responsabilité de la commission alpine. Les épreuves inscrites au calendrier régional le sont par la commission alpine. Les organisateurs : clubs, comités départementaux, voient leurs épreuves inscrites au calendrier régional après accord de la commission alpine, devant s'inscrire dans la politique sportive de cette dernière.

Il ne faut pas qu'il y ai confusion, entre calendrier des courses régionales et calendrier des actions et animations régionales

Le BTR n'est pas en charge de la réalisation du calendrier, mais en charge de la vigilance que doit être celle de tous les acteurs, sur l'application des règles et moyens mis en place, lors de la mise en œuvre, pour chaque épreuve, du calendrier régional.

Les épreuves et organisations, inscrites au calendrier régional, confiées par le comité d'Auvergne (commission Alpine), aux comités départementaux sont classifiées «Coupe de Bronze»

Les épreuves confiées par le comité d'Auvergne (commission alpine) aux clubs organisateurs sont classifiées «Coupe d'Argent»

Décision de la commission

La commission alpine se propose de réunir les directeurs de stations, les responsables des services des pistes et les présidents de club sur Besse début septembre.

Les responsables des clubs présents lors de la réunion se sont engagés à préparer cette réunion en se rapprochant des directions de stations. La finalisation et les invitations seront de l'initiative du CTS.

L'information des Présidents et responsables de clubs organisateurs, des Présidents des comités départementaux, du CTS, du Président du comité se fera par mail.

Un accusé de réception du présent mail serait le bienvenu, pour ceux qui s'en dispensent habituellement.

Le présent document sera adressé au BTR pour information

L'idée étant de décliner et d'harmoniser, sur les deux massifs, les "façons" et "formats de courses" organisés par les clubs et les comités à l'attention des licenciés pour l'événementiel lié aux circuits régionaux et à l'attention des non licenciés à fin d'animation et de promotion.

Cette année nous ne sommes pas confrontés aux échéances nationales Ecureuils pour les U16. Le seul prétendant à rejoindre une structure pôle inter-régionale Enzo Vallon, est basé dans les Alpes, comme Rémi Barthélemy la saison passée et confié à Orsatus.

Pour ce qui est de la participation des U14 aux Benj's, il est peu probable qu'elle soit effective.

Garçon (ils sont 1^{ère} année). Chez les Filles, il faudra voir.

Procédure de constitution du calendrier régional

En un premier temps : il est demandé aux organisateurs de compétitions et d'animations de faire remonter au comité, par retour de mail pour le 28 Aout, dernier délais, les actions qu'ils souhaitent organiser avec :

- date souhaitée
- type d'épreuve
- format de course
- catégories concernées

Seules les épreuves qui seront passées par ce travail de préparation seront inscrites au calendrier régional.

En un second temps : Les propositions de dates et de formats de courses proposées feront l'objet d'une instruction par la commission alpine, leur éventuelle inscription au calendrier régional fera suite, à la réunion de début septembre, avec les directeurs de stations.

Définition des catégories sur les courses

Il a été décidé de faire courir :

- en Géant les U10 U12 U14 sur les mêmes épreuves et les U16 avec les U18 et PLUS
- en Slalom les U14 courent soit avec les U16 uniquement, soit avec les U16 et PLUS

Levée de séance 19h30